

## Caractéristiques de la fonction d'infirmières de pratique avancée

Dans son domaine d'activité spécifique, l'infirmière de pratique avancée aborde les situations de soins des patients et de leur entourage sur une perspective infirmière.

- Elle dispense des soins infirmiers experts dans un domaine spécifique.
- Elle est en outre habilitée à dispenser des soins dans le domaine du diagnostic et de la prescription selon des modalités de supervision médicale (protocole, prescription anticipée...) fixées par la réglementation encadrant son exercice professionnel.
- Elle inscrit son action en complémentarité avec celle des autres professionnels de santé et du secteur social composant l'équipe interdisciplinaire.

L'infirmière de pratique avancée est une infirmière DE qui a validé une formation universitaire de 2ème cycle alliant sciences médicales et sciences infirmières.

*Source : Réseau de pratique avancée, Conseil International des Infirmières (2002)*